

FORMATION AUX NORMES IAS/IFRS

Un programme pour

- comprendre le référentiel comptable européen
- connaître les développements récents des IFRS
- maîtriser la conversion aux normes comptables internationales
- analyser l'information financière émise dans ce cadre de référence



→ CERTIFICAT UNIVERSITAIRE 6^E ÉDITION

www.uclouvain.be/formationcontinue-ias



LOUVAIN
School of Management

- Un programme de formation approfondi, destiné aux professionnels, animé par des experts alliant compétences de terrain, compétences pédagogiques et compétences théoriques.
- Le programme est enrichi d'un module sur la consolidation.



Contexte

Les normes IAS/IFRS constituent depuis le 1er janvier 2005 les standards obligatoires pour l'élaboration des comptes consolidés pour les sociétés cotées en bourse au sein de l'Union Européenne.

La Belgique, par l'arrêté royal du 18 janvier 2005, autorise les sociétés non cotées à établir leurs comptes consolidés selon le référentiel IAS/IFRS. Elle oblige cependant les établissements de crédit et les entreprises d'assurance à le faire, même en l'absence de cotation boursière.

Ce changement de référentiel a également un impact sur les filiales belges consolidées : ces filiales sont amenées à effectuer en normes IAS / IFRS « le reporting » au sein du groupe auquel elles appartiennent.

Dans la perspective des évolutions internationales, un nombre beaucoup plus grand de sociétés se verront impliquées dans ce processus à terme.

La maîtrise de la **normalisation comptable européenne** : une compétence professionnelle d'actualité.

Pédagogie

La réflexion sur la valeur économique des opérations comptables constitue un changement de perspective pour les professionnels de la comptabilité et utilisateurs de l'information financière.

Afin d'ancrer dans la réalité professionnelle des participants l'investissement intellectuel que l'application des normes IAS/IFRS demande, enseignants et professionnels de haut niveau animeront cette formation, en se basant sur un mix dynamique de présentation de concepts, de méthodes et d'outils systématiquement illustrés par des exemples et témoignages d'expérience et appliqués dans le cadre d'exercices pratiques.

Le nombre d'inscrits est limité à 30 pour permettre une pédagogie active.

Conditions d'admission

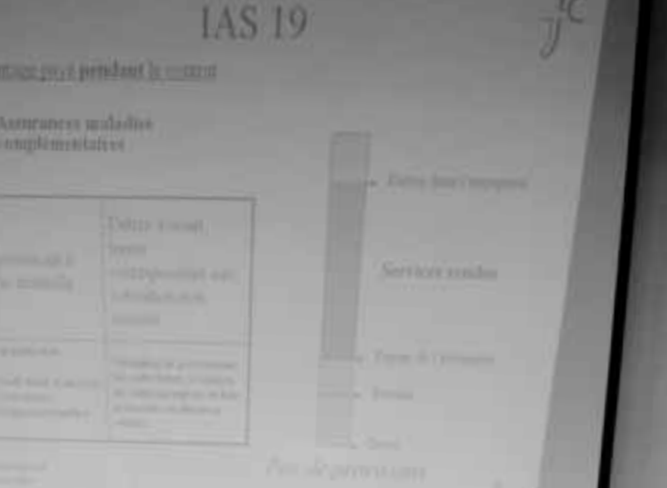
- être détenteur d'un diplôme universitaire ou supérieur de type long ;
- ou être détenteur d'un diplôme supérieur de type court et pouvoir justifier d'une expérience professionnelle probante. Ces candidatures seront examinées par un jury, sur présentation d'un dossier (formulaire d'inscription ad hoc).

Public

Le programme est conçu pour répondre aux besoins des « comptables » et plus largement du monde financier. En effet, l'adoption du référentiel a des implications non seulement sur la comptabilité mais aussi sur l'analyse financière et encore sur l'organisation des entreprises.

Dès lors, le public visé est composé des personnes en charge de l'établissement et du contrôle des comptes ou encore leurs utilisateurs quels qu'ils soient. Plus précisément, il s'agit des :

- émetteurs de l'information financière chargés de l'élaboration et du contrôle des états financiers :
 - membres des départements comptables, financiers, de consolidation, de contrôle de gestion dans les entreprises ;
 - intervenants externes : réviseurs d'entreprises, experts comptables, comptables, etc.
- managers de projet IAS/IFRS, responsables du pilotage du changement de référentiel ;
- utilisateurs de l'information financière dont le rôle est d'interpréter l'information financière : banques, sociétés de bourse, analystes financiers.



Objectif

Au terme de la formation, le participant aura acquis les compétences suivantes :

- sur le plan comptable, maîtriser le référentiel IAS/IFRS ;
- sur le plan de l'analyse financière, comprendre les conséquences de ce changement et analyser de manière pertinente cette information ;
- sur le plan organisationnel, mettre en œuvre le projet de conversion.

Programme

Le programme comporte une soixantaine d'heures dont deux séances d'exercices et une table ronde de clôture, réparties sur 5 journées complètes et 10 soirées, de fin septembre à décembre 2011.

Le programme du certificat est construit autour des quatre axes suivants :

① Environnement comptable national et international	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Normes IAS/IFRS : contexte et enjeux de la normalisation internationale. ▲ Principales divergences entre référentiels belge et européen IAS/IFRS. ▲ Méthodes d'évaluation : coût historique versus juste valeur. ▲ Lien entre comptabilité et fiscalité.
② Présentation détaillée des normes IAS/IFRS	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Normes générales : contenu et structuration des états financiers, information sectorielle, événements post-clôture, latences fiscales, provisions pour risques et charges. ▲ Normes particulières : immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et amortissements, contrats de location-financement, avantages au personnel et paiements fondés sur des actions, instruments financiers. ▲ Première application des IAS/IFRS.
③ Consolidation	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Méthodes de consolidation. ▲ Normes IAS/IFRS relatives à la consolidation.
④ Analyse financière et pratique des normes IAS/IFRS	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Impact des normes IAS/IFRS sur la lecture et l'interprétation des états financiers. ▲ Comment s'adapter concrètement à l'environnement IAS/IFRS.
Séance de clôture	<p>La séance de clôture sera organisée sous la forme d'une table ronde réunissant plusieurs orateurs de renom autour du thème « Bilan et perspectives du référentiel comptable européen IAS/IFRS »</p>

Le certificat universitaire

Porteur du label universitaire par le contenu et l'équipe enseignante, le programme mène à l'obtention d'un certificat d'université pour les participants qui réussissent les examens portant sur les matières du programme. Le certificat est assorti de **crédits ECTS valorisables lors de la poursuite d'un parcours de formation diplômant partout en Europe**, moyennant validation par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire ultérieurement.

Le « Certificat d'université en Normes IAS/IFRS » représente 10 crédits (ECTS). Les participants qui ne présentent pas l'examen obtiennent une attestation de fréquentation.

L'équipe de formation

- **Bruno Colmant**, membre de la Commission des Normes Comptables, professeur invité à la Louvain School of Management de l'UCL.
- **Yves De Rongé**, professeur à la Louvain School of Management, responsable académique du programme.
- **Eric Golenvaux**, réviseur d'entreprise, partner Ernst & Young.
- **Michel De Wolf**, professeur à la Louvain School of Management et à la Faculté de droit, réviseur d'entreprise, président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, responsable académique du programme.
- **Christian Laplane**, expert-comptable et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.
- **Frédéric Lepoutre**, réviseur d'entreprises Expert-comptable Associé de BST Réviseurs d'Entreprises.
- **Benoit Van Roost**, réviseur d'entreprise, partner KPMG.
- **Bénédicte Vessié**, réviseur d'entreprise, chargée de cours à la Louvain School of Management - Mons.



© Photos : Jacky Delorme



En pratique

Calendrier : Le programme se déroulera tous les mardis à partir du 4 octobre au 13 décembre (sauf 1er novembre car congé) et cinq vendredis à partir du 30 septembre. Les examens auront lieu le 14 janvier 2012 (1^{re} session) et le 16 juin 2012 (2^e session).

Lieu : La formation se déroule à Louvain-la-Neuve.

Langue du programme : Le programme se donnera en français.

Droits d'inscription : les droits d'inscription sont de 2680 € pour les participants qui s'inscrivent avant le 15 juillet 2011 et 2880 € pour une inscription après cette date.

Ce prix inclut les sessions de formation, le matériel pédagogique, les lunchs, collations et pauses café.

En cas de désistement, une indemnité sera réclamée :

- plus de 15 jours ouvrables avant la date du cours : néant
- entre 11 et 15 jours ouvrables avant la date du cours : 20 % du prix de l'inscription
- entre 6 et 10 jours ouvrables avant la date du cours : 50 % du prix de l'inscription
- 5 jours ouvrables ou moins avant la date du cours : 100 % du prix de l'inscription.

Inscriptions : le formulaire d'inscription est disponible en ligne www.lsm-executive.be/normes-ias

Date limite d'inscription : le 16 septembre 2011 sous réserve de disponibilité de place. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est insuffisant.

En savoir plus :

Courriel : formation-iasifrs@uclouvain.be

Téléphone : 010 47 92 76